

Les présentes Conditions Générales ING Payconiq sont disponibles et applicables à compter du 01/02/2021.

1. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales ING Payconiq, les termes ci-après ont la signification suivante:

- **Banque**: ING Luxembourg, société anonyme immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés sous le numéro B 6041 et ayant son siège social au 26, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg (B.P. L-2965 Luxembourg);
- **Payconiq**: **PAYCONIQ INTERNATIONAL S.A.** (anciennement DIGICASH PAYMENTS S.A.) société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169 621 et ayant son siège social au 9-11, rue Joseph Junck , L-1839 Luxembourg ; ;
- **Service Payconiq**: services de paiement décrits à l'article 2.2 permettant aux Clients d'instruire, de manière sécurisée, des opérations de paiement et de transfert d'argent, au moyen d'un Appareil éligible doté de l'Application ;
- **Opération de paiement**: toute opération de paiement ou de transfert d'argent instruite via le Service Payconiq ;
- **Conditions Générales – Internet et de Vente à distance**: les conditions générales applicables régissant l'usage de l'accès Internet que la Banque met à disposition de ses Clients sont disponibles sur demande dans les agences de la Banque et sur le site Internet www.ing.lu ou sur demande à l'adresse indiquée ci-dessous;
- **Conditions Générales de la Banque**: les conditions générales et ses annexes applicables aux services de la Banque et qui sont disponibles sur demande dans les agences de la Banque et consultables sur le site Internet www.ing.lu ou sur demande à l'adresse indiquée ci-dessous.
- **Conditions Générales ING Payconiq**: les présentes conditions particulières déterminent les conditions et modalités d'utilisation du Service Payconiq. Ces Conditions Générales sont consultables sur le site Internet de la Banque www.ing.lu ou sur demande dans les agences ;
- **Client**: tout titulaire, co-titulaire ou mandataire d'un Compte ayant préalablement souscrit aux Conditions Générales de la Banque, aux Conditions Générales – Internet et de Vente à distance et aux présentes Conditions Générales ING Payconiq ;
- **Accès Internet**: service de Banque en ligne via la partie transactionnelle du site Internet de la Banque permettant au Client d'effectuer différentes opérations décrites notamment à l'article B8 des Conditions Générales – Internet et de vente à distance ;
- **Appareil Mobile**: tablettes et appareils portables compatibles avec l'Application ING Payconiq tels que décrits sur le site www.ing.lu et sur les stores (ou magasins d'applications) dans lesquels l'Application ING Payconiq est disponible ;
- **Application**: l'application ING Payconiq à télécharger par le Client qui souhaite utiliser le Service Payconiq ;
- **Code PIN**: le code secret personnel librement choisi par le Client contenant au moins 5 chiffres lors du processus de souscription au Service Payconiq et librement modifiable ;
- **Compte**: compte courant ou compte ING Orange Account ouvert en devise euro auprès de la Banque sur lequel les opérations effectuées au moyen du Service Payconiq sont comptabilisées et référencé par le Client lors de la souscription au Service Payconiq en vue de l'exécution des opérations de paiement ;
- **Compte ING Orange Account**: compte courant dont l'ouverture s'opère exclusivement via le site Internet de la Banque et dont la gestion s'exerce exclusivement par le biais de l'Accès Internet;
- **Données**: les données à caractère personnel ou non traitées par la Banque, Payconiq et leurs fournisseurs et sous traitants afin de fournir au Client l'accès au Service Payconiq. Il s'agit notamment des noms, prénoms, date de naissance, adresse électronique, numéro de Compte, numéro de téléphone mobile, Identifiants Uniques ainsi que les informations notamment techniques collectées par la Banque lors de l'enregistrement du Client et de son utilisation du Service Payconiq ;
- **Contact Center**: le service clients auquel le Client peut s'adresser pour tous renseignements nécessaires à la connexion et l'utilisation du Service Payconiq et dont les coordonnées sont contact.center@ing.lu; tél. +352 44 99-1 ;
- **Identifiants**: l'ensemble des informations et des données informatiques permettant l'identification de l'Appareil Mobile et du Client telles qu'enregistrées lors du processus de souscription au Service Payconiq, en ce compris son numéro de téléphone mobile tel que mentionné à l'article 2.5. les présentes Conditions Générales ING Payconiq ;
- **consommateur**: une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ;
- **activité professionnelle**: commande et/ou utilisation du Service Payconiq par toute personne agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ;
- **LuxTrust**: LuxTrust S.A., une société de droit luxembourgeois-opérateur IT, fournissant notamment des services de certification, d'authentification et de signature électronique avancée au public et régulée en tant que professionnel du secteur financier ;
- **vente à distance**: toute souscription au Service Payconiq et/ou souscription aux présentes Conditions Générales ING Payconiq qui utilise exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat y relatif, et y compris, la conclusion du contrat, notamment via le site Internet de la Banque ;
- **ing.lu** (<http://www.ing.lu>): adresse électronique permettant l'accès au site de la Banque sur le réseau international Internet ;
- **Code de la consommation**: code introduit par la loi du 8 avril 2011 telle que modifiée par la suite ;

2. Fonctionnement du Service Payconiq

2.1. Conditions d'admission au Service

2.1.1. Toute personne physique titulaire ou co-titulaire d'un Compte et ayant souscrit aux Conditions Générales - Internet et de Vente à distance est en droit de solliciter l'accès au Service Payconiq qui lui permet d'effectuer, de manière sécurisée, des opérations de paiements via un Appareil Mobile muni de l'Application.

La Banque reste cependant libre de refuser l'octroi au Service Payconiq sans avoir à justifier sa décision.

Toute information incomplète ou erronée fournie par le Client autorise la Banque à rejeter la demande de Service Payconiq.

2.1.2. L'accès au Service Payconiq est conditionné par l'acceptation par le Client des Conditions Générales ING Payconiq en suivant la procédure d'enregistrement dans l'Application.

2.1.3. L'accès au Service Payconiq n'est accordé que pour le(s) Compte(s) sur le(s)quel(s) le Client dispose du pouvoir de disposer seul des avoirs sur le(s) dit(s) Compte(s) et pour le(s)quel(s) il dispose d'un Accès Internet.

2.1.4. Chaque co-titulaire peut souscrire seul au Service Payconiq. Le co-titulaire en informera (son) (ses) co-titulaire(s) et tiendra la Banque quitte et indemne de tout dommage éventuel résultant de la non-information (du) (des) co-titulaire(s).

Vis-à-vis de la Banque, chaque titulaire ou co-titulaire du Compte restera entièrement responsable des opérations qu'il a pu réaliser par le biais du Service Payconiq. Ces opérations seront opposables aux autres cotitulaires, ceci en application de la théorie générale du mandat.

2.2. Description des services

2.2.1. Le Service Payconiq a pour objet la mise à disposition aux Clients d'une solution sécurisée permettant d'instruire des opérations de paiement par le biais d'une Application installée sur leur Appareil Mobile. Avec le Service Payconiq, le Client peut :

- Emettre des ordres de paiement en scannant un QR code Payconiq pour payer un commerçant ou une facture (« Pay a Merchant ») ;

- Envoyer des demandes de paiement à d'autres utilisateurs ayant également souscrits au Service Payconiq (« Request a Payment ») ;

De manière optionnelle, si l'utilisateur accepte de partager son numéro de téléphone et de donner accès au répertoire téléphonique de son Appareil Mobile à Payconiq, il peut également (« Pay to phone contact ») :

- Envoyer des paiements à d'autres utilisateurs ayant également souscrits au Service Payconiq ;
- Recevoir des paiements de la part d'autres utilisateurs ayant également souscrits au Service Payconiq.

D'autres fonctionnalités pourront être mises à disposition aux Clients par la Banque par le biais de l'Application.

Le Service Payconiq est fourni uniquement en relation avec le(s) Compte(s) que le Client aura mentionné(s) lors de la souscription au Service Payconiq via l'Application.

2.2.2. Des limites d'utilisation hebdomadaires sont définies lors de l'activation du Service Payconiq et décrites ci-dessous à l'article 2.7.

2.2.3. La Banque se réserve cependant le droit de réduire les limites d'utilisation, notamment en cas de suspicion d'utilisation frauduleuse.

2.2.4. Le Client ne peut utiliser le Service Payconiq pour effectuer des paiements pour des opérations ou services illicites. Nonobstant ce qui précède, le Client restera tenu de payer à la Banque l'intégralité des montants portés au débit du Compte.

2.3. Accès à Internet et usage approprié du Service Payconiq

2.3.1. Pour pouvoir s'enregistrer et souscrire au Service Payconiq, le Client doit disposer d'un Appareil Mobile lui permettant de se connecter via un réseau de télécommunication à l'Application.

Pour pouvoir se connecter, le Client doit également avoir souscrit à un produit d'authentification de type « Token » ou « LuxTrust mobile » commercialisé par LuxTrust ou tout autre moyen d'authentification accepté par la Banque.

2.3.2. Il appartient au Client de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son Appareil Mobile et de son accès au réseau de télécommunication lui permettent l'accès au Service Payconiq.

2.4. Exécution des opérations de paiement

2.4.1. Le Client ne peut utiliser le Service Payconiq que dans les limites d'utilisation (du)(des) Compte(s).

2.4.2. Toute exécution d'une opération de paiement liée au Compte doit être validée par une procédure de confirmation que l'Application indique au Client en fonction de l'opération engagée. Le moment de réception de l'ordre correspond au moment où cet ordre a été validé au moyen d'un numéro personnel d'identification (code PIN) ou biométrique (selon le modèle de l'Appareil Mobile : empreinte digitale / fingerprint – ou identification faciale / face ID) si le Client a activé une de ces fonctionnalités sur son Appareil Mobile.

Dans le cadre du Service Payconiq, le Client ne pourra activer, conformément à l'article 2.8. des présentes Conditions Générales ING Payconiq, que les fonctions de reconnaissance d'empreintes digitales (fingerprint) ou d'identification faciale (faceID) d'un Appareil Mobile spécifique dont il est le seul utilisateur. De plus, il ne pourra enregistrer que ses propres empreintes digitales ou faciales pour la fonction de reconnaissance d'empreintes digitales ou faciales sur ce même Appareil Mobile.

2.4.3. Les opérations de paiement sont validées par la composition sur le clavier d'un numéro personnel d'identification (code PIN) ou, selon le modèle de l'Appareil Mobile, de l'empreinte digitale (fingerprint), ou de l'identification faciale (faceID) du Client si le Client a activé cette fonctionnalité sur son Appareil Mobile.

2.4.4. Toute opération de paiement effectuée de l'une des manières ci-avant déterminées est présumée autorisée par le Client.

2.4.5. Toute opération de paiement non validée par le Client ne sera pas exécutée. A l'inverse, toute opération de paiement validée est exécutée par la Banque.

2.4.6. La Banque est ainsi expressément autorisée à débiter du Compte le montant de ces opérations.

2.4.7. Le Client doit vérifier immédiatement l'authenticité et l'exactitude des données mentionnées dans le reçu relatif à chaque transaction effectuée avec un commerçant et/ou sur ses extraits de compte.

2.5. Les opérations « Pay to Phone Contact »

2.5.1. Le Service Payconiq « Pay to Phone Contact » permet au Client de transférer de l'argent de compte à compte si l'autre personne a également souscrit au Service Payconiq.

De manière optionnelle, si l'utilisateur accepte de partager son numéro de téléphone et de donner accès à son répertoire téléphonique à Payconiq, il peut également visualiser ses contacts ayant souscrits au Service Payconiq et avec lesquels il peut faire des transferts. Ce service peut être désactivé à tout moment par le Client via l'Application.

2.5.2. Pour utiliser cette fonctionnalité de transfert, le Client doit préalablement associer un Compte à un identifiant tel qu'un numéro de téléphone mobile fourni par le Client et accepté par la Banque par l'intermédiaire de l'Application. Par ce fait, le Client est informé et accepte expressément que cet identifiant, son nom, et prénom soient transférés vers Payconiq. Payconiq pourra communiquer aux autres utilisateurs du Service Payconiq ayant connaissance de cet identifiant que le Client est également un utilisateur du Service Payconiq. Par exemple, les autres utilisateurs ayant le numéro de téléphone mobile du Client dans leur répertoire téléphonique pourront voir que le Client est utilisateur du Service Payconiq.

2.5.3. Aux fins de vérification de l'exactitude du numéro de téléphone mobile du Client, un message (SMS, push, email ou autre) sera envoyé au numéro de téléphone mobile renseigné par le Client. Ce message contiendra un code, un lien ou une autre activation au moyen duquel le service « Pay to phone contact » pourra être activé.

2.5.4. Pour d'autres types d'identifiants tels que ceux fournis par les réseaux sociaux, une procédure de vérification adéquate sera utilisée, étant entendu que le Client devra autoriser l'accès à son profil ou à son compte d'utilisateur auprès du tiers si un tel accès est requis pour le fonctionnement.

2.5.5. Le numéro de téléphone mobile du Client pourra également être utilisé à des fins de validation de son identité, pour l'activation ou la réactivation du Service Payconiq ou pour d'autres fonctions accessoires.

2.5.6. Le Client s'engage à informer la Banque de tout changement relatif à son numéro de téléphone mobile.

2.5.7. Dans le cas où le Client changerait ou perdrait son numéro de téléphone mobile, il s'oblige à contacter le Contact Center pour désactiver les fonctionnalités Payconiq liées à ce numéro de téléphone. Le service Contact Center est accessible pendant les heures d'ouverture de la Banque au numéro de téléphone suivant (+352) 44 99-1 ou par email : Contactcenter@ing.lu

2.6. Réalisation d'un paiement

2.6.1. Tout ordre donné, quel qu'il soit, est irrévocable dès qu'il a été consenti et validé par le Client.

Les ordres de paiement validés en faveur d'un autre Client ou utilisateur ayant activé le service « Pay to Phone Contact » auprès d'une autre banque proposant le Service Payconiq, utilisant le service « Pay to Phone Contact » et ayant fourni un numéro de téléphone mobile sont également irrévocables.

2.6.2. Un renseignement erroné du numéro de téléphone mobile du bénéficiaire par le Client entraînant une inexécution ou une mauvaise exécution d'une opération de paiement ne pourra engager la responsabilité de la Banque.

2.7. Limites d'utilisation

2.7.1. Un montant maximal de paiement autorisé de manière journalière et hebdomadaire (du lundi 0h au lundi 0h) par le Service

Payconiq indépendamment des limites de disponible sur tous comptes confondus est fixé par la Banque. Il est actuellement de EUR 1.250 par jour et de 5.000 EUR par semaine. La Banque se réserve également le droit de bloquer à tout moment la fonctionnalité de paiement et de transfert.

2.7.2. La Banque se réserve notamment le droit de modifier à tout moment les limites d'utilisation :

- en cas de faille identifiée de l'Application;
- en cas de suspicion d'utilisation frauduleuse.

2.8. Forme du consentement - Preuve des opérations de paiement

2.8.1. Toute opération effectuée via le Service Payconiq confirmée par l'introduction du code PIN ou par empreinte digitale (fingerprint) ou par empreinte faciale (face ID) du Client est réputée émaner du Client lui-même et de lui seul.

2.8.2. La preuve de l'opération et de son déroulement correct est valablement rapportée par la Banque par les enregistrements effectués par la Banque et/ou Payconiq.

Le Client accepte que les enregistrements électroniques de la Banque et/ou Payconiq, quel que soit leur support matériel (papier, microfiche ou autre), constituent la preuve formelle et suffisante que les opérations de paiement ont été effectuées par le Client lui-même. A cet égard, les enregistrements électroniques détenus par la Banque et reprenant l'ensemble des opérations de paiement constitueront un mode de preuve suffisant. Il appartiendra dès lors à tout Client, par dérogation à l'article 1341 du Code civil, d'apporter la preuve contraire.

2.8.3. Les opérations de paiement ou transfert réalisées via l'Application et impliquant un mouvement sur un Compte sont indiquées sur les extraits de Compte.

2.8.4. Le Client accepte que ces enregistrements constituent la preuve formelle et suffisante que les opérations ont été consenties par lui-même.

2.9. Règles de sécurité

2.9.1. Le code PIN a un caractère strictement personnel et intransmissible.

Le Client s'engage à prendre toutes les mesures de prudence et de sécurité nécessaires à la bonne utilisation du Service Payconiq.

Ces mesures de sécurité doivent être prises tant au niveau de la préservation de ses codes personnels qu'au niveau de la fiabilité de l'Appareil Mobile qu'il utilise.

Le Client s'engage notamment à respecter strictement toutes les instructions relatives aux procédures d'accès et d'utilisation du Service Payconiq ainsi qu'aux normes de sécurité.

A ce titre, le Client s'engage, notamment, à ne pas céder ou communiquer ses Identifiants et autres éléments de sécurité à des tiers, à ne pas les conserver sur ou à proximité de son Appareil Mobile ni dans un répertoire de ce dernier, à ne pas les saisir en présence de tiers et à les modifier régulièrement.

Le Client assume l'entière responsabilité de l'usage du Service Payconiq ainsi que de ses Identifiants qui sont strictement personnels et intransmissibles.

Le Client est seul responsable du dommage direct et indirect résultant d'un accès/d'une utilisation illicit(e), incorrect(e) ou abusif(ve) du Service Payconiq ainsi que de telles tentatives, à la suite notamment du non-respect des consignes de sécurité définies dans les présentes Conditions Générales ING Payconiq et dans le système, et de faits de tiers.

2.9.2. Dès définition et activation du code PIN, le Client est responsable de la préservation du caractère secret de ses codes, de la surveillance de son Appareil Mobile lors d'une connexion, des opérations de déconnexion et des contrôles anti-virus de son Appareil Mobile. Le Client est tenu de prendre toutes mesures nécessaires en vue d'en préserver la sécurité et notamment, il s'engage à ne pas communiquer son code PIN à un tiers, à ne pas le noter et à ne pas utiliser une mémorisation automatique des mots de passe et codes secrets personnels sur son Appareil Mobile.

Le Client s'engage également à équiper de manière efficace son Appareil Mobile contre toute atteinte malveillante, notamment mais pas seulement contre des programmes malveillants tels que des virus, cheval de Troie, etc.

Le non-respect de ces consignes de sécurité est à considérer comme négligence grave et mettra le Client dans l'obligation de supporter l'entière perte résultant de l'utilisation frauduleuse du Service Payconiq jusqu'à la notification prévue à l'article 2.10.4. ci-dessous.

2.9.3. La Banque met tout en œuvre pour assurer la continuité du Service Payconiq et sauvegarder la sécurité de ses systèmes. Toutefois, elle peut procéder, sans indemnité et sans préavis à des interruptions ponctuelles et raisonnables afin d'entretenir, de mettre à jour ou d'améliorer le Service Payconiq.

2.9.4. Dans le cas où le Client ne serait plus titulaire du numéro de téléphone mobile associé au Service « Pay to Phone Contact », il s'oblige à changer le numéro de téléphone selon la procédure prévue à cet effet qui pourra être communiquée au Client sur demande.

2.10. Vol ou perte

2.10.1. En cas de vol, perte, d'utilisation frauduleuse du Service Payconiq, si le Client présume qu'un tiers a eu accès à ses Identifiants ou à son Appareil Mobile, il doit en aviser immédiatement le service Contact Center, accessible pendant les heures d'ouverture de la Banque au numéro de téléphone (+352) 44 99-1. La notification par téléphone doit immédiatement être confirmée par écrit à la Banque ou via sa messagerie sécurisée dans son Accès Internet.

2.10.2. Le Client notifie par téléphone au Contact Center pendant les heures d'ouverture de la Banque, dès qu'il en a connaissance, toute anomalie, perte ou vol de ses Identifiants et tout risque de détournement de ceux-ci ainsi que toute opération de portée en compte à son insu ou par erreur. La notification par téléphone doit immédiatement être confirmée par écrit à l'adresse 26, place de la Gare, L-2965 Luxembourg ou via messagerie sécurisée dans son Accès Internet.

Le Client donnera à la Banque tous les renseignements dont il a connaissance concernant les circonstances du vol ou de la perte et devra prendre toutes les mesures nécessaires. Le cas échéant, il fournira à la Banque une déclaration de perte/vol effectuée auprès de la police ou de la gendarmerie. Le Client peut désactiver le

Service Payconiq en contactant le service Contact Center accessible pendant les heures d'ouverture de la Banque au numéro de téléphone suivant (+352) 44 99-1 ou par email : Contactcenter@ing.lu

2.10.3. Le Client supporte, dans les limites prévues par la loi, toutes les pertes liées à toute opération de paiement non autorisée et consécutive à l'utilisation du Service Payconiq jusqu'à la notification par téléphone au service Contact Center ou jusqu'à la désactivation du Service Payconiq mentionnés à l'article 2.10.1.

Le Client ne supporte en principe pas les conséquences financières résultant de l'utilisation frauduleuse du Service Payconiq survenue après la notification susvisée ou la désactivation du Service Payconiq de son propre chef.

Le Client supporte cependant, sans aucune limite de montant, toutes les pertes occasionnées par des opérations de paiement non autorisées, même après la notification susvisée, dans les cas suivants :

- si ces pertes résultent d'un agissement frauduleux de sa part ou du fait qu'il n'a pas satisfait, intentionnellement ou à la suite d'une négligence grave, aux conditions régissant l'utilisation du Service Payconiq. Tel sera également le cas si le Client tarde à informer la Banque, de la perte, du vol ou du détournement de son Appareil Mobile et/ou de ses Identifiants ou, de manière générale, de toute utilisation non autorisée du Service Payconiq.
- Si le Client n'est pas un Consommateur au sens du Code de la consommation ou utilise le Service Payconiq dans le cadre de son Activité professionnelle.

2.10.4. Le Client est seul responsable de la conservation de son code PIN. Le fait qu'un tiers utilise le Service Payconiq de manière correcte par l'introduction du code PIN constitue la preuve que le code PIN était accessible à une tierce partie. Le Client sera toutefois autorisé à rapporter la preuve contraire.

2.10.5. Sans préjudice des règles relatives au courrier domicilié prévues aux Conditions Générales de la Banque applicables, le défaut de réclamation dans un délai de 60 jours à compter de leur envoi, les extraits et arrêtés de compte seront présumés exacts et approuvés par le Client.

2.11. Comptabilisation des opérations et arrêté de compte

Les opérations effectuées avec le Service Payconiq sont comptabilisées sur le Compte au fur et à mesure de la réception par la Banque des enregistrements des opérations transmis par le système de Payconiq.

2.12. Responsabilité de la Banque

2.12.1. La Banque n'est pas responsable des dysfonctionnements du Service Payconiq imputables soit à des défauts résultant des réseaux de télécommunication utilisés dans le cadre du Service, soit de l'ISP (Internet Service Provider), soit, d'une manière générale, de toute origine non directement imputable à la Banque.

2.12.2. La Banque demeure étrangère à tout litige pouvant survenir entre le Client et un prestataire de services de télécommunications quel qu'il soit, et notamment en ce qui concerne la facturation du coût de transmission ou encore l'accès moyennant le réseau de télécommunication.

2.12.3 La Banque demeure étrangère à tout litige pouvant survenir entre le Client et Payconiq dans le cadre de son activité de responsable de traitement des données lui transférées pour permettre le fonctionnement du Service Payconiq. A cet égard, le client doit se référer à la Privacy Statement de Payconiq disponible sur le site www.pauconiq.com

2.12.4. La Banque ne peut en outre être rendue responsable de tout préjudice consécutif à toute panne du Service Payconiq et à tout évènement échappant au contrôle raisonnable de la Banque.

2.13. Dispositions additionnelles

2.13.1. Fin ou suspension du Service Payconiq

2.13.1.1. Le Service Payconiq est accordé pour une durée indéterminée.

2.13.1.2. Le contrat pourra être révoqué par le Client à tout moment en suivant la procédure de désactivation sur l'Application ou sur l'Accès Internet ou en contactant le Contact Center par écrit à l'adresse suivante : Contactcenter@ing.lu. Il restera cependant tenu de rembourser à la Banque le débit du Compte, les opérations en cours ainsi que tous les autres engagements qu'il a pris à l'égard de la Banque en rapport avec l'utilisation du Service Payconiq.

2.13.1.3. Sans préjudice de tout autre droit de dénonciation réservé à la Banque dans les présentes Conditions Générales ING Payconiq, la Banque peut, moyennant un préavis de deux mois, dénoncer le contrat en prévenant le Client par courrier postal ou électronique, notamment dans tous les cas où elle constate que la solvabilité du Client est compromise, que sa responsabilité risque d'être engagée ou que sa réputation risque d'être affectée par la continuation de ses liens avec le Client et que les opérations de ceux-ci paraissent être contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou avoir servi à des fins illicites.

Les ordres de paiement se trouvant en cours d'exécution après l'expiration du délai de deux mois, de même que les ordres de paiement demandés pour une exécution postérieure à la révocation de l'accord seront annulés et non exécutés.

2.13.1.4. La Banque peut également suspendre à tout moment et à la libre appréciation de la Banque, de manière définitive ou temporaire, tout ou partie du Service Payconiq, pour toutes raisons ayant trait à :

- la sécurité du Service Payconiq et notamment à la clôture du Compte, ainsi qu'en cas d'opérations paraissant pouvoir être contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou paraissant avoir servi à des fins illicites;
- la présomption d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse du Service Payconiq et notamment à la demande du Client;
- dans tous les cas où la Banque constate que sur base des informations à sa disposition il existe un risque que le Client soit dans l'incapacité d'assurer ses obligations de paiements, ou
- tous les autres cas prévus aux Conditions Générales de la Banque applicables.

En cas de blocage, la Banque informe le Client du blocage et des motifs de blocage, si possible avant que le Service Payconiq ne soit bloqué et au plus tard immédiatement après, à moins que le fait de donner cette information ne soit pas acceptable pour des raisons de sécurité ou soit interdite en vertu de toute législation communautaire ou nationale.

La Banque débloque le Service Payconiq dès lors que les raisons justifiant le blocage n'existent plus.

Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation du fait de la suspension du Service Payconiq dans les conditions du présent article.

Le Client peut demander le déblocage du Service Payconiq en s'adressant à son agence ou au Contact Center au numéro de téléphone suivant : +(352).44.99-1. La Banque sera autorisée à refuser le déblocage, si à son entière appréciation, elle estime que les raisons du blocage existent toujours.

2.13.2. Tarifs

2.13.2.1. L'utilisation du service d'envoi et de réception des fonds est gratuite, sauf changement tarifaire porté à la connaissance des Clients par tous moyens selon les dispositions applicables des Conditions Générales.

2.13.2.2. D'autres services accessoires et complémentaires pourront être proposés moyennant tarification.

2.14. Modifications des présentes Conditions Générales ING Payconiq

Sans préjudice du droit pour la Banque d'ajouter à tout moment un nouveau service, de mettre en conformité le Service Payconiq ou les présentes Conditions Générales ING Payconiq à toute nouvelle législation ou réglementation, la Banque pourra modifier les présentes Conditions Générales ING Payconiq moyennant notification au Client des nouvelles conditions. Leur date d'entrée en vigueur interviendra deux mois après la notification susvisée.

Ces modifications sont portées à la connaissance du Client par le site Internet sécurisé de la Banque, par l'Application, par des avis joints aux extraits de compte ou par toute autre correspondance (postale et/ou électronique) adressée par la Banque au Client.

Si le Client refuse d'adhérer à ces modifications, il devra décliner la proposition d'adhésion à ces modifications proposée par l'Application ou manifester son opposition par écrit avant la date d'entrée en vigueur des modifications susvisées. Ces modifications sont considérées comme approuvées par le Client dans la mesure où ce dernier n'aura pas fait part de son opposition.

Le refus d'adhésion à ces modifications entraînera le blocage et la fin du Service Payconiq.

2.15. Confidentialité et Protection des Données

La Banque collecte et traite chaque donnée à caractère personnel de ses clients conformément aux lois applicables au Luxembourg sur la Protection des données à caractère personnel et à sa Déclaration de Confidentialité disponible sur le site www.ing.lu ou sur demande.

Tout Client s'enregistrant dans l'Application admet, par ce simple fait, que les renseignements à caractère personnel le concernant et nécessaires à la bonne exécution de l'Application, des Services Payconiq et des opérations de paiement initiées via l'Application fassent l'objet d'un traitement par cette dernière aux fins d'octroi et de gestion des comptes et des accès à l'Application, de l'exécution des opérations de paiements ou de crédits en compte, de gestion globale des services bancaires, de gestion du contentieux y relatifs, de vision globale du Client et du suivi de la clientèle, de détermination du profil-risque du Client ainsi que du

contrôle de la régularité des opérations et de prévention des irrégularités.

Pour ces finalités, le Client autorise expressément que ses Données soient stockées et traitées tant par la Banque que par ses sous-traitants en vue de permettre l'utilisation du Service Payconiq via l'Application ainsi que l'exécution de toute opération de paiement initiée et donnée par le biais du Service Payconiq.

L'enregistrement dans l'Application et en suivant les écrans y prévus impliquent la transmission par la Banque à Payconiq des données (à caractère personnel) indispensables aux fins de connexion au Service Payconiq, à son utilisation et aux fins d'effectuer les instructions du Client via le Service Payconiq.

Le Client reconnaît que les données transmises dans ce contexte à Payconiq aux fins de traitement par ce dernier dans le cadre des Services Payconiq décrits à l'article 2.2. le sont par ce dernier en tant que responsable de traitement et sont dans ce cadre exclusivement régies par la Privacy Statement de Payconiq consultable à l'adresse www.payconiq.com

Les données transmises sont notamment les suivantes : nom(s), prénom(s), numéro de téléphone, numéro IBAN, éventuellement une photo de profil et langue de préférence.

Le Client reconnaît et accepte que Payconiq conserve certaines données transférées par la Banque afin de pouvoir vérifier les opérations de paiement initiées par le Service Payconiq et à des fins de preuve. Payconiq est également susceptible de transmettre des informations sur les transactions du client au(x) marchand(s) concerné(s) par ces transactions.

2.16 Réclamations

Si le Client a une réclamation relative au Service Payconiq, y compris une violation de ses Données, il peut consulter la procédure de réclamation sur le site Internet de la Banque www.ing.lu et contacter la Banque en s'adressant à :

Complaints Service, 26, place de la Gare, L-2965 Luxembourg, e-mail : complaints@ing.lu.

2.17. Protection des droits de propriété intellectuelle

2.17.1. Afin d'utiliser le Service Payconiq, le Client doit télécharger l'Application sur son Appareil Mobile. L'Application, et plus généralement tous les logiciels spécialisés mis à disposition du Client pour l'utilisation du Service Payconiq sont protégés par la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données.

2.17.2. Le Client s'engage à utiliser l'Application dans le respect des dispositions de la loi modifiée du 18 avril 2001. Il s'engage notamment à ne pas vendre, importer, exporter, reproduire, communiquer, mettre en circulation l'Application et tous les logiciels spécialisés mis à sa disposition sous peine de commettre une infraction sanctionnée pénalement.

2.17.3. En cas de résiliation du Service Payconiq ou en cas de cession de son Appareil Mobile, le Client s'engage à supprimer l'Application et les logiciels mis à sa disposition qui seraient encore stockés sur son Appareil Mobile.

2.17.4. La Banque se réserve le droit de poursuivre le Client et de réclamer tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait du non-respect par le Client des dispositions reprises au présent article.

2.18. Langue

En cas de divergence entre la version française et les traductions des présentes Conditions Générales ING Payconiq, la version française prévaudra.

2.19. Application des Conditions Générales de la Banque

Dans la mesure où les présentes Conditions Générales ING Payconiq n'y dérogent pas, les Conditions Générales s'appliquent au Service Payconiq;

L'article A9bis des Conditions Générales de la Banque relative à l'outsourcing ainsi que l'annexe reprenant le « Tableau récapitulatif – Infrastructures de tiers et communes au Groupe ING » s'appliquent sans réserve au service ING Payconiq.

2.210. Application des Conditions Générales Internet et de vente à distance de la Banque et/ou aux Conditions Générales de LuxTrust

Pour le surplus, il est renvoyé aux Conditions Générales Internet et de vente à distance de la Banque en vigueur ainsi qu'à son tarif en vigueur, applicables au Client, lesquels trouvent application dans la mesure où il n'y est pas dérogé aux présentes Conditions Générales ING Payconiq.

Il en va de même concernant les produits et services de LuxTrust qui restent régis par les seules Conditions Générales LuxTrust en vigueur.